



# Une naissance africaine, la création de la gendarmerie de l'air en Septembre 1943

*Gendarmes de l'air devant un DHC3 Otter au début des années 1950*

**Benoît Haberbusch**

*Docteur en histoire, capitaine  
Service historique de la Défense,  
Département des études et de l'enseignement*

L'actuelle gendarmerie de l'air trouve ses origines dans les unités prévôtales mises au service de l'armée de l'air durant la campagne de 1940. Mais, sa naissance officielle se situe en Algérie quelques années plus tard. En mars 1941, un premier projet, proposé par le colonel de gendarmerie Mourot, échoue en raison de la séparation de la Garde et de la gendarmerie qui empêche de prélever les effectifs nécessaires. En juin 1942, un second projet d'organisation est défendu par le général commandant supérieur de l'Air en Afrique du Nord. Toutefois, les négociations en cours avec les commissions d'armistice empêchent toute concrétisation de ce projet avant le mois de novembre 1942.

Après le débarquement anglo-américain en AFN, la reprise de la lutte de l'armée française contre les forces de l'Axe relance l'idée d'une gendarmerie de l'air. Comme le fait remarquer le général Bouscat, commandant de l'aviation française, le renforcement de l'armée française en vue des combats à venir pose la question de la sécurité de ses installations. Selon lui, l'expérience de la campagne de 1939/1940, celle de la *Royal Air Force* (R.A.F.) et de l'*U.S.-Air force* ont démontré la nécessité d'une police militaire auprès des unités aériennes, parfaitement

au courant de leurs besoins et de la « mentalité d'une armée jeune ».

Le décret du 15 septembre 1943 marque la naissance officielle de la gendarmerie de l'air sous les signatures des généraux de Gaulle et Giraud ainsi que du commissaire aux finances Couve de Murville. L'instruction d'application du 9 octobre 1943 précise que la gendarmerie de l'air forme une légion composée au départ de deux sections. Le chef d'escadron Camille Morin est chargé de mettre en œuvre le nouveau corps. Le recrutement s'opère en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Une école de gendarmerie de l'air s'installe à Alger. Après le débarquement de Normandie, la gendarmerie de l'air s'installe en métropole. L'année 1945 est consacrée à l'organisation de ce nouveau corps, avec notamment l'arrêté du 11 janvier 1945 et le décret du 24 février 1945. Depuis cette date, la gendarmerie de l'air, devenue depuis 1956 une formation spécialisée de la Gendarmerie nationale, continue de s'adapter pour assurer ses missions au profit de l'armée de l'air qui a elle-même connu de profondes mutations. Le 70e anniversaire de la gendarmerie de l'air a été célébré lors d'une cérémonie solennelle le 25 septembre 2013 sur la base aérienne de Villacoublay.